

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Juillet 2021

Projet SAMFI-INVEST

Rue de Montaran

45 400 – FLEURY-LES-AUBRAIS

**Evaluation des incidences du
projet au titre de la
réglementation Natura 2000**



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr

SOMMAIRE

1	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	5
2	DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION	7
3	ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET EXIA INVESTISSEMENT SUR LES SITES NATURA 2000	10
4	CONCLUSION	12

L'inventaire des zones de protections réglementaires des sites naturels a montré que le terrain d'assiette du projet SAMFI-INVEST objet du présent dossier n'est situé dans aucun périmètre réglementaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dans aucun périmètre NATURA 2000.

Il existe six zones NATURA 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site :

- NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret », située à 5 km au Sud du site
- NATURA 2000 ZSC n° FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » située à 5 km au Sud du site.
- NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » située à 15,5 km au Nord-Ouest du site.
- NATURA 2000 ZSC n° FR2400524 « Forêt d'Orléans et périphérie », située à 3 km au Nord du site
- NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410018 « Forêt d'Orléans » située à 9 km à l'Est du site.
- NATURA 2000 ZSC n° FR2402001 « Sologne » située à 16 km au Sud du site.

La carte ci-après présente la géolocalisation de ces différentes zones NATURA 2000 :

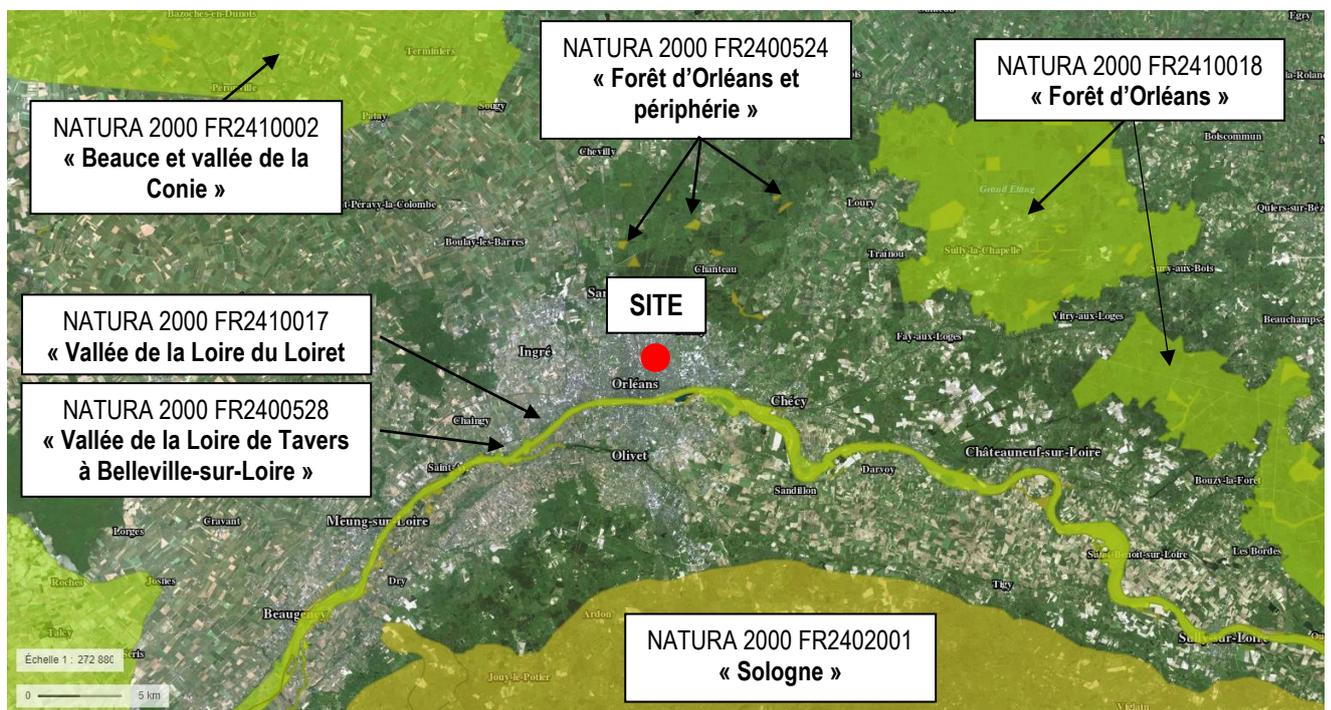


Figure 1 : Localisation du site et des zones Natura 2000 autour du site (source : Géoportail)

1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

- **NATURA 2000 ZSC n° FR2400524 « Forêt d'Orléans et périphérie » située à 3 km au Nord du site.**

Sites localisés dans la forêt d'Orléans ou en périphérie, généralement installés sur des sables et argiles de l'Orléanais apparentés aux formations siliceuses de Sologne. On note par ailleurs la présence de quelques affleurements de calcaire de Beauce.

Ce site présente une grande richesse floristique.

- **NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410018 « Forêt d'Orléans » située à 9 km à l'Est du site.**

Forêt mixte de feuillus (Chêne pédonculé dominant) et de résineux (Pin sylvestre), étangs, landes et petits cours d'eau. Sites localisés dans la forêt d'Orléans, installés sur des sables et argiles de l'Orléanais apparentés aux formations siliceuses de Sologne. On note par ailleurs la présence de quelques affleurements de calcaire de Beauce.

Grand intérêt avifaunistique, notamment avec la nidification du Balbuzard pêcheur, de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc. Les étangs constituent des sites d'étape migratoire importants pour différentes espèces

- **NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret » située à 5 km au Sud du site.**

Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au-delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- large val cultivé
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares les boisées) ripisylve limitée à quelques rares secteurs

Bon état de conservation des milieux.

- **NATURA 2000 ZSC n° FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » située à 5 km au Sud du site.**

Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au-delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- large val cultivé ;
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées ;
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares îles boisées)
- ripisylve limitée à quelques rares secteurs.

Bon état de conservation des milieux.

- **NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410002 « Beauce et vallée de la Conie » située à 15,5 km au Nord-Ouest du site.**

Le site est traversé par les vallées de la Conie et pour une petite partie du Loir qui présentent à la fois des milieux humides et des pelouses sèches sur calcaire, apportant ainsi des cortèges d'espèces supplémentaires. Des zones de boisement présents sur environ 6 000ha du site, permettent de compléter la diversité des milieux fortement appréciée des passereaux. L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures).

- **NATURA 2000 Z.S.C n°FR2402001 « Sologne », située à 16 km au Sud du site.**

Vaste étendue forestière émaillée d'étangs, située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

On peut distinguer plusieurs ensembles naturels de caractère différent :

- la Sologne des étangs ou Sologne centrale qui recèle plus de la moitié des étangs de la région. Les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays ;
- la Sologne sèche ou Sologne du Cher qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Hélianthème faux alysson ;
- la Sologne maraîchère qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier ;
- la Sologne du Loiret, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du soubassement burdigalien.

La Sologne est drainée essentiellement par la Grande et la Petite Sauldre, affluents du Cher. Certains sous bassins versants recèlent encore des milieux tourbeux (Rère, Croisne, Boutes...). Au nord, le Beuvron et le Cosson affluents de la Loire circulent essentiellement dans des espaces boisés.

2 DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION

Actuellement le terrain est une parcelle constituée d'un bâtiment à usage d'activités. Il est entouré par des axes routiers et des bâtiments à usage d'activités et de stockage. Le site d'implantation du projet de la société SAMFI-INVEST ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La parcelle du projet est bordée :

- au Nord : par la rue de Montaran,
- à l'Est : par la rue Anatole France,
- au Sud : par une parcelle constituée de bâtiments d'activités et d'espaces verts,
- à l'Ouest : par une parcelle constituée de bâtiments d'activités et d'espaces verts.

Les 6 sites Natura 2000 sont localisés à des distances importantes et sont séparées du site par une zone industrielle ainsi que l'agglomération de de Fleury-les-Aubrais. Par ailleurs, ces 6 sites ont été désignés pour des milieux et des espèces inféodés aux milieux forestiers, bas marais, pelouses sèches, forêts alluviales, etc. Ils n'ont en tout état de cause aucun lien fonctionnel avec le projet. Celui-ci n'aura aucune incidence sur les habitats et les espèces justifiant la désignation de ces sites Natura 2000.

Les sites NATURA 2000 les plus proches de l'aire d'étude sont :

- la ZSC n° FR2400524 « Forêt d'Orléans et périphérie »,
- la Z.P.S n° FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret »,
- la ZSC n° FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire ».

La vue aérienne ci-dessous permet de constater que le site sera implanté à environ 3 km du site NATURA 2000 « Forêt d'Orléans et périphérie » et à environ 5 km des deux autres zones identifiées ci-dessus.



Figure 2 : Localisation du site vis-à-vis de des sites Natura 2000 les plus proches

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Identifiant : FR2400524 - Nom : Forêt d'Orléans et périphérie — arrêté 7 octobre 2016.

L'intérêt réside dans la qualité des zones humides (étangs, tourbières, marais, mares). Grande richesse floristique, intérêt élevé pour les bryophytes, les lichens et les champignons. Intérêt faunistique et notamment avifaune (rapace), chiroptères, amphibiens et insectes. Présence vraisemblable, à proximité du site, mais non confirmée par des études récentes de : *Eriogaster catax*, *Limoniscus violaceus*, *Cerambyx cerdo*, *Osmoderma eremita*.

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZSC précise les éléments suivants :

Vulnérabilité faible dans les conditions actuelles de gestion. Il s'agit de parcelles de forêt domaniale dont la gestion actuelle n'induit pas de contraintes particulières pour les espèces citées. Certaines comme le Balbuzard pêcheur font l'objet d'une surveillance. D'autres espèces justifieraient un suivi comme le Sonneur à ventre jaune, l'Aigle botté, la Pie grièche. Existence d'une RBD sur une partie du site.

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS) - Identifiant : FR2410017 - Nom : Vallée de la Loire du Loiret — arrêté 22 novembre 2017.

Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale. Présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur.

Reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats. Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZPS précise les éléments suivants :

Extraction de granulats, création de plans d'eau, fermeture des pelouses, urbanisation de loisirs, abandon du pâturage, intensification des cultures (vergers, serres...), activités de loisirs, extension des espèces exotiques.

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Identifiant : FR2400528 - Nom : Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire — arrêté 13 avril 2007.

L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la directive 92/43/CEE. Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le Nanocyperion et le Chenopodium rubri avec 7 espèces de Chénopodes).

Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin, de sites de pêche du Balbuzard pêcheur et du Héron bihoreau.

Reproduction du Milan noir et du Martin pêcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZSC précise les éléments suivants :

Extraction de granulats, création de plans d'eau, fermeture des pelouses, urbanisation de loisirs, abandon du pâturage, intensification des cultures (vergers, serres...), activités de loisirs, extension des espèces exotiques.

3 ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET EXIA INVESTISSEMENT SUR LES SITES NATURA 2000

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Forêt d'Orléans et périphérie » sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 1 Classe d'habitat pour la ZSC " Forêt d'Orléans et périphérie " (source : arrêté du 7 octobre 2016)

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	51 %
N17 : Forêts de résineux	35 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 2 Classe d'habitat pour la ZPS " Vallée de la Loire du Loiret " (source : arrêté du 22 novembre 2017)

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	45 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	15 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 3 Classe d'habitat pour la ZSC " Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire " (source : arrêté du 13 avril 2007)

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	5 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	4 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	41 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	8 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	15 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Ces habitats ne correspondent pas aux habitats recensés sur le terrain d'assiette du projet.

De plus, l'intérêt écologique des zones NATURA 2000 repose sur la disponibilité en ressources alimentaires et en couvert végétal. Le terrain actuellement occupé par un bâtiment et n'apporte donc aucun intérêt au niveau écologique. Le site d'implantation du projet de la société SAMFI-INVEST ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La réalisation du projet n'aura donc pas d'impact sur les habitats des sites NATURA 2000 voisins.

4 CONCLUSION

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer une incidence directe.

Concernant les incidences indirectes liées aux rejets : le projet ne sera pas producteur de rejets susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches.

A l'issue de l'analyse préliminaire, il s'avère que le projet SAMFI-INVEST objet de la présente étude n'aura pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des NATURA 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude détaillée des incidences du projet sur ces sites.